

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 12983
Numéro SIREN : 912 362 506
Nom ou dénomination : A R 4

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2022 sous le numéro de dépôt 159277

A R 4

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : 22 Villa de Lourcine,

75014 PARIS

912 362 506 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 28 novembre,

A 17 h 30,

Les associés de la société A R 4 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par adressée le à chaque associé.

SONT PRESENTES :

- Société HORA CAPITAL, titulaire de 200 actions en pleine propriété
représentée aux présentes par Monsieur Houssein RAGALA FELLOUS
- Société PANDORA CAPITAL, titulaire de 300 actions en pleine propriété
représentée aux présentes par Monsieur Grégoire LE POMELLEC

Total des actions des associés présents : 500 actions en pleine propriété
sur les 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Houssein RAGALA FELLOUS, en sa qualité de représentant légal de la société HORA CAPITAL, Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DS
G L HRP

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de la Directrice Générale démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société PANDORA CAPITAL de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- **La société ATHENA MGT,**
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros,
dont le siège social est 22, Villa de Lourcine, 75014 PARIS,
immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 912 409 844,

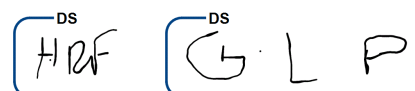
Représentée par la société WAYOMERIE, société civile sise 44 rue des Bénédictins, Le Ban St Martinsis (57050), 812 389 187 RCS METZ, elle-même représentée par son gérant Monsieur Jérôme GAMBINI.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ATHENA MGT disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ATHENA MGT aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Jérôme GAMBINI, au nom de la société ATHENA MGT elle-même dirigée par la société WAYOMERIE dont il est le représentant légal, accepte les fonctions de Présidente, et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is 'HBF' and the second is 'G L P'. Above each signature is a small box containing the letters 'DS', likely indicating 'Désigné' or 'Délégué'.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

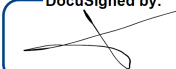
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Société HORA CAPITAL

DocuSigned by:

8BFB9A7A0D66416...

Société PANDORA CAPITAL

DocuSigned by:

4C7C775F1F4A436...